



PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'OVERBRUCK

Séance ordinaire
du jeudi 12 octobre 2017 à 19 h

Sous la présidence de M. Jacques BEHRA, Maire

Présents : M. le Maire, Mme Claudine STUDER, adjointe, M. Hubert BEHRA, adjoint, Mme Claire FREITAG, adjointe, MM. Marc METZGER, Francis COMTE, Marial LERCH, Mme Doris RUSTERHOLTZ, M. Jean-Marie LORENTZ, Mme Florence CLAUDEPIERRE

Absent excusé : M. Denis STUDER

Ordre du jour :

- 1) Approbation du compte rendu de la séance du 6 juillet 2017
- 2) Installation des compteurs Linky
- 3) Avis concernant le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD-PLUI)
- 4) Travaux de sécurisation routière
- 5) Programme des travaux d'exploitation ONF - prévisions des coupes 2018
- 6) Demande d'accès à la rue de la Renardière
- 7) Poteaux d'incendie
- 8) Personnel communal
- 9) Participation aux frais administratifs des syndicats d'eau et de la Maison Forestière
- 10) Suivi des dossiers en cours
- 11) Divers

Le maire souhaite la bienvenue à l'ensemble des conseillers municipaux ainsi qu'à la dizaine de personnes présentes pour le point concernant l'installation des compteurs communicants d'Erd/Enedis. Il rappelle que les auditeurs n'ont pas droit à la parole mais que le maire peut décider à tout moment d'une suspension de séance pour leur donner la parole.

Suite à cela le Maire propose au Conseil Municipal une modification de l'ordre de jour pour ramener le point 7 en point 2.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Avant de passer à l'ordre du jour, le maire tient à évoquer les deux anniversaires du mois d'août qui ont permis à deux de ses adjoints de changer de décennie : Hubert BEHRA qui a fêté ses 60 ans le 12 août et Claire FREITAG qui a passé le cap des 40 ans le 18 août. Le maire profite de ce moment pour remercier ses trois adjoints pour le travail effectué tout au long de l'année, notamment Hubert Behra qui rend de nombreux services d'entretien et de réparation au profit de la commune, et Claire Freitag pour son engagement au service de l'animation du village et pour l'édition du bulletin communal.

Il remercie également les personnes qui avec lui ont participé à la journée de travail du samedi 23 septembre afin de nettoyer et d'entretenir le verger communal notamment MM. Marc METZGER et Hubert BEHRA ainsi que l'agent communal. Cette opération était indispensable avant le pique-nique pour tous du dimanche 24 septembre qui s'est très bien déroulé avec une superbe météo estivale.

Le samedi 7 octobre une équipe composée de MM. Hubert BEHRA, Francis COMTE, Marc METZGER, François CLAUDEPIERRE ainsi que du maire a participé à une journée de travail au chalet du Lagerwald. Il remercie également tous les participants ainsi que M Jean KOELL du Club Vosgien pour le travail de ponçage et de peinture du Chalet communal. Il faudra probablement encore prévoir une ½ journée de travail pour nettoyer les abords ainsi que l'intérieur du chalet.

Approbation du PV de la séance du jeudi 6 juillet 2017

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion du 6 juillet 2017.

Article 2

Installation des compteurs communicants Linky

Le maire rappelle qu'une action citoyenne a eu lieu dans le village, sous forme d'affichage avec la circulation d'une pétition contre l'installation des compteurs communicants de type Linky. Une délégation d'environ huit personnes a souhaité rencontrer le maire avant la réunion pour remettre les nombreuses pétitions signées dans les différents commerces du village.

Il s'agit d'un sujet sensible et le maire estime que l'on ne peut pas imposer des ondes électromagnétiques 24 h sur 24 sans l'accord des personnes concernées.

Il propose de faire une suspension de séance pour permettre au public et à chacun des conseillers de s'exprimer librement. Il ressort de la discussion que l'installation de ces compteurs communicants pose de nombreux problèmes, reconnus par Enedis même s'ils sont minimisés par l'entreprise... Pour cette raison, plusieurs pays ont d'ailleurs renoncé à installer ces compteurs communicants. Pour une grande majorité, le principe de précaution doit donc être appliqué.

Après reprise de la séance, le Conseil Municipal prend la délibération suivante :

Considérant les risques pour la population générés par les compteurs communicants,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté par bulletins secrets,

par 11 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

-RAPPELLE que les compteurs d'électricité appartiennent aux collectivités et non à ERDF/ENEDIS

-DECIDE que les compteurs actuels d'électricité d'Oberbruck, propriété de la commune, ne seront pas remplacés par des compteurs communicants et qu'aucun système relevant de la téléphonie mobile (GPRS ou autre) ne sera installé sur ou dans les transformateurs et postes de distribution propriété de la commune.

-DEMANDE au Syndicat Départemental d'Electricité d'intervenir immédiatement auprès d'ERDF/ENEDIS pour lui signifier que les compteurs communicants ne doivent pas être installés à Oberbruck.

Article 3

Débat au sujet du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD-PLUI)

Dans le cadre du PLUI, le maire explique que le conseil municipal de chaque commune doit débattre sur le PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) comme l'a d'ailleurs déjà fait le conseil communautaire en date du 22/03/2017. Après discussion le Conseil Municipal prend la délibération suivante :

CONSIDERANT l'exposé du Maire Jacques BEHRA

CONSIDERANT les Objectifs du PADD :

- **Localisation prioritaire des nouvelles constructions**
- **Polarisation des développements urbains**
- **Mixité et diversité des espaces construits**
- **Qualité des espaces construits**
- **Production diversifiée de logements et efficacité foncière**
- **Localisation équilibrée des équipements, services et commerces**
- **Organisation et développement des sites de production et de loisirs**
- **Développement de l'agriculture et de l'exploitation forestière**
- **Préservation / amélioration d'espaces et fonctionnalités écologiques**
- **Préservation / mise en valeur des qualités paysagères de la Vallée**
- **Renforcement de l'accessibilité du territoire**
- **Développement de la mobilité douce et des espaces de rencontre**

- **Réduction des risques et protection de la ressource en eau**
- CONSIDERANT** les débats qui ont eu lieu en séance,

DECIDE, à l'unanimité,

Article unique :

DE CONSTATER que le débat sur le PADD dans le cadre du PLUi de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach s'est déroulé au cours de la présente séance.

Article 4

Travaux de sécurisation routière

Le maire rappelle que le village mérite quelques travaux de signalisation verticale et horizontale pour assurer la sécurité routière dans la traversée du village ainsi que dans certaines rues de transit.

Lors de la dernière réunion il a été évoqué la sécurité de la rue du Winkel avec la proximité des écoles. A ce sujet, le maire a rencontré les responsables de l'entreprise MSR pour évoquer le problème et chiffrer un nouvel aménagement.

La solution retenue est de poser dans cette rue deux ralentisseurs permettant de réduire la vitesse tout en sécurisant le cheminement des piétons et des personnes à mobilité réduite grâce à l'installation de poteaux aux extrémités, le tout pour un montant de 2 467,15 € HT.

Concernant la rue principale à l'entrée Est du village, il convient de sécuriser les piétons et randonneurs pour relier la voie verte avec un chemin communal de randonnée pédestre. Il y aurait donc lieu de créer un nouveau passage piéton ainsi que la pose d'un nouveau miroir. La création d'un autre passage est également indispensable près du centre médical et des arrêts de bus et un troisième à la sortie vers Dolleren (traversée de la voie verte) soit un total de 280,80 € HT pour la création de ces trois nouveaux passages piétons. Toujours dans le but de ralentir la circulation à l'entrée Est du Village, le panneau d'agglomération serait à déplacer d'une bonne trentaine de mètres vers l'extérieur après accord du Service routes du Conseil Départemental pour un montant de 300 € HT.

Une bande STOP, inexistante actuellement, sera matérialisée à la sortie de la Rue des Sources pour 19.50 € HT.

Enfin dans un autre but de sécurisation routière et pour répondre à la demande des riverains, le trafic motorisé de la rue du Château en direction du Gresson et du Neuweiher sera dévié vers le chemin du Gresson à partir de la rue de Rimbach. Pour ce faire, un arrêté municipal sera pris pour interdire cette rue à tout passage, sauf riverains. Le maire demandera aux Brigades Vertes de veiller à l'application de cette nouvelle réglementation. Des panneaux de signalisation seront disposés aux différents endroits avec interdiction de passage, notamment aux camions suite à des affaissements à certains endroits de la rue du Château.

Le total du devis de tous ces travaux s'élève à la somme de 7 334,55 € HT.

En date du 29 septembre le maire a transmis une demande de subvention pour l'ensemble de ces travaux à Madame la Présidente du Conseil Départemental du Haut-Rhin.

Afin de finaliser le dossier le maire demande aux conseillers d'en délibérer.

Après délibération, les conseillers :

- **Approuvent le devis de l'entreprise MSR de Sainte Croix en Plaine pour des travaux de sécurisation pour un montant de 7 334,55 € HT**
- **Demandent à Madame la Présidente du Conseil Départemental du Haut-Rhin l'inscription du projet en vue de l'obtention d'une subvention au titre des amendes de police.**
- **Certifient que la dépense est inscrite au budget primitif en section d'investissement à l'article 2151 en 2017.**

Article 5

Programme des travaux d'exploitation ONF - prévisions des coupes 2018

M Marc METZGER présente le programme des coupes et des parcelles à marteler en 2018.

Le Conseil Municipal :

- **approuve l'état prévisionnel des coupes, chablis et bois non façonnés, pour un montant prévisionnel de recettes brutes de 22 690 € HT et 13 743 € HT de dépenses d'exploitation, soit une recette nette prévisionnelle de 8 947 HT € pour 358 m³ de bois à couper.**
- **Approuve l'état d'assiette 2019 des coupes à marteler.**

Monsieur Martin LEGRAUX, dans un courrier adressé au maire, informe celui-ci qu'il a constaté la présence d'un circuit VTT non autorisé dans la forêt communale.

Il souhaite attirer l'attention sur le fait que le circuit, complété par des obstacles, peut être dangereux pour les pratiquants qui l'ont mis en place autant que pour les autres usagers qui seraient tentés de l'utiliser.

Il attire l'attention du maire sur le fait que la responsabilité de la commune pourrait être engagée en cas d'accident.

Pour des motifs relatifs à la sécurité, un démontage de l'installation est nécessaire.

Les services de l'ONF peuvent se charger de cette opération pour le compte de la commune.

Après discussion, les conseillers demandent à l'agent forestier de l'ONF d'établir un devis.

Article 6

Demande d'accès à la rue de la Renardière

Messieurs Hubert et Jacques RINGENBACH de l'entreprise SCOBOIS ont rencontré le maire pour évoquer avec lui les problèmes d'accès à la rue de la Renardière avec leur camion chargé de grumes à partir de la rue Principale en arrivant de Wegscheid.

Auparavant ils se rendaient à Ermensbach pour y faire demi-tour mais depuis l'aménagement du parking cette manœuvre n'est plus possible.

Ils ont donc proposé au maire d'accéder par la rue de la Gare ou encore de descendre par la piste cyclable en passant devant le club house. La première solution nécessiterait des travaux d'aménagement à la commune en modifiant le parking, les espaces verts, etc.

Pour la deuxième solution, le maire précise que la piste cyclable est du ressort du Service Routes du Conseil Départemental.

Après discussion, les conseillers ne souhaitent pas engager des travaux aux frais de la commune sachant que cette solution ne serait guère appréciée des riverains et nécessiterait de traverser la voie verte à un moment donné, ce qui n'est pas du ressort de la commune.

Le conseil municipal invite donc l'entreprise Scobois à trouver une autre solution d'accès ou d'emplacement de stockage du bois.

Article 7

Poteaux d'incendie

Messieurs Marius PATTY et Hubert BEHRA ont effectué des purges et contrôlé les différents poteaux d'incendie du village. Cette opération a permis de faire un état des lieux de chaque poteau et de les lister par date de mise en place et en fonction de la vétusté du matériel.

Après discussion, il a été décidé de faire établir un devis pour les travaux suivants :

- supprimer le poteau d'incendie devant la propriété de M. Ferdinand BEHRA, 47, rue de Rimbach et le déplacer sur le côté droit de la rue un peu plus haut en direction de Rimbach.
- de supprimer celui de chez Madame Cécile PARIS, 15, rue de Rimbach et le déplacer un peu plus haut dans la rue
- de supprimer celui devant la propriété de M. et Mme Guillaume FREITAG, 7, rue de Rimbach

Contact sera pris avec l'entreprise BOHLER afin de réaliser des devis pour une première intervention cette année et la suivante en 2018

Article 8

Personnel communal

Prime de fin d'année

Vu la loi n° 82.213 du 02.03.1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu la loi n° 83.634 du 13.07.1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84.53 du 26.01.1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Considérant l'alinéa 3 nouveau de l'article 111 de la loi du 26.01.1984 susvisée, modifié par l'article 70 de la loi du 16.12.96 relative à l'emploi dans la fonction publique territoriale et à diverses mesures d'ordre statutaire, aux termes duquel : "Par exception à la limite résultant du premier alinéa de l'article 88, les fonctionnaires en fonction au moment de l'entrée en vigueur de la présente loi conservent les avantages ayant le caractère de complément de rémunération qu'ils ont collectivement acquis avant cette entrée en vigueur, au sein de leur collectivité ou établissement, lorsque ces avantages sont pris en compte dans le budget de la collectivité ou de l'établissement."

Vu la délibération en date 29 décembre 1981, institutive d'avantages acquis ayant le caractère de complément de rémunération, au bénéfice du personnel de la commune.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de fixer à **2 800 €** le montant des crédits nécessaires au paiement de la "prime de fin d'année" du personnel de la commune,
- rappelle que la prévision budgétaire de 2017 inclut à l'article 6411 les crédits destinés à cette dépense, à savoir : **2 800 €**,
- de charger le maire de la répartition individuelle de ce crédit par arrêté municipal.

Article 9

Participation aux frais administratifs des syndicats d'eau et de la Maison Forestière

Le Maire rappelle que le secrétariat du Syndicat d'Eau ainsi que celui de la Maison Forestière sont effectués à la mairie d'OBERBRUCK.

Comme les années précédentes, il est proposé aux deux syndicats de participer aux frais de fonctionnement du secrétariat.

Après délibération,

Le conseil municipal décide :

- de solliciter le SIAEP de Rimbach-Oberbruck et de fixer la somme de 150 € au titre de participation forfaitaire aux frais de secrétariat pour l'année 2017,
- de solliciter le Syndicat de la Maison Forestière et de fixer la somme de 75 € au titre de participation forfaitaire aux frais de secrétariat pour l'année 2017.

Article 10

Suivi des dossiers en cours

Rue du Buhl

L'entreprise Pichon est enfin intervenue dans le haut de la rue du Buhl début septembre à la satisfaction des riverains.

Chemin du Gresson

L'entreprise de Travaux Public du Val d'Orbey a établi un devis concernant la réfection d'accès à la ferme auberge du Moyen-Gresson qui se monte à 49 500 € TTC.

M. METZGER va solliciter l'entreprise Nicollet pour un 2° devis.

Le maire émet l'idée que les personnes qui débardent du bois versent une participation pour l'entretien du chemin.

Après délibération, le conseil municipal,

- Approuve le projet de réfection d'accès à la ferme auberge du Moyen-Gresson pour un montant de 49 500 €.
- Autorise le maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) au titre de l'année 2018.

Foyer communal

Le maire rend compte de l'avancement du projet de rénovation du foyer communal.

Par l'intermédiaire de l'architecte plusieurs devis sont parvenus pour la mission obligatoire de la coordination sécurité (SPS) et pour la mission facultative du contrôle technique récapitulées ci-dessous :

Mission coordination Sécurité SPS

Nom	Montant HT	Observations
Bureau d'Etudes Denis EURL	1 950.00	
Dekra Industriel	1 980.00	
APAVE	1 650.00	

Mission Contrôle technique

Nom	Montant HT	Observations
DEKRA	3 980.00	
APAVE	3 290.00	
Qualiconsult	2 860.00	

Après délibération le conseil municipal décide :

- **de donner suite à l'offre de l'entreprise APAVE pour la somme de 1 650 € HT pour la mission de la Coordination Sécurité.**
- **de ne pas donner suite à aucune offre concernant la Mission Contrôle Technique**

Le devis estimatif se monte à 136 500 € HT pour les travaux soit au total 160 245 € HT en y ajoutant les honoraires de l'architecte et le bureau de contrôle.

Le maire ne souhaite pas réaliser les travaux d'assainissement, ni d'accessibilité si aucune subvention n'est versée par les services de l'Etat.

Il propose de solliciter des subventions à plusieurs instances et de décider au vu des réponses obtenues.

Après délibération, le conseil municipal, après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,

- approuve le projet de rénovation du foyer communal établi par le cabinet HERRGOTT pour un montant prévisionnel de 160 245.00 €.

- autorise le maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat pour le maintien et le développement des services public en milieu rural et la mise en accessibilité des bâtiments publics, auprès de l'ADEME et la région pour la transition énergétique des bâtiments publics et rénovation thermique, et auprès de l'Agence Bassin Rhin Meuse pour les travaux d'assainissement.

- certifie que la dépense est inscrite au budget primitif 2017.

- autorise le maire à signer les marchés.

Aménagement des terrains de la Strueth

Le cabinet Ostermann travaille actuellement sur le projet d'aménagement de la Strueth et pense pouvoir fournir davantage d'éléments d'ici la fin novembre 2017.

Cimetière

M Hubert BEHRA a coupé et taillé plusieurs arbres autour du cimetière.

Panneau boulangerie

Madame CLAUDEPIERRE demande si Monsieur L'HOSTE peut installer un panneau indiquant la boulangerie le long de la rivière.

Il existe déjà une signalisation vers la mairie et il suffit donc juste de rajouter le panneau « Boulangerie ».

Article 11

Divers

Proxi

Le maire informe les conseillers que Mme Marie-Louise RIETH, gérante du magasin Proxi, a résilié son bail auprès de Monsieur Castelli au 31 décembre 2017.

Mme Rieth souhaite acquérir le bâtiment appartenant au Crédit Mutuel et le transformer en magasin. De ce fait le guichet automatique de banque (GAB) pourrait disparaître et l'agence serait définitivement abandonnée. Une réunion a eu lieu avec les élus de la Haute Vallée au Proxi et les avis sont partagés.

Le maire rappelle qu'une grande partie du matériel (étagères, congélateurs, frigos) appartient à la commune et a été achetée à Coop Alsace.

Suite aux rumeurs de fermeture, le maire est chargé de se renseigner auprès de Mme Rieth pour connaître ses intentions de maintenir ou de fermer le magasin actuel.

Dossier BOECKLÉ/BOUILLY Jean Marc

Dans un courrier recommandé adressé au maire, M. Jean-Marc BOUILLY a résilié le bail avec la commune d'Oberbruck pour le 31 mars 2018, afin de pouvoir récupérer à son compte l'appartement loué actuellement. Il s'agit du logement au-dessus du salon de coiffure où la commune loge M Edgar BOECKLÉ depuis le 1^{er} mars 2010, en compensation d'un droit d'usage et d'habitation existant dans son ancienne maison appartenant désormais à la commune.

Le maire a envoyé un courrier pour informer Monsieur BOECKLE de la situation et en l'invitant à trouver rapidement un nouveau logement.

Dans sa réponse M BOECKLE précise qu'il n'a jamais été question de durée de location limitée dans le temps mais pour lui, il s'agit d'un droit accordé à vie.

Suite à la complexité du dossier, le maire informe les conseillers qu'il a pris rdv auprès du service juridique de la compagnie d'assurance de la CIADE, dans le cadre du contrat de protection juridique de la commune.

Sortie Forêt

Le maire rappelle que la sortie en forêt communale, ouverte à toute la population aura lieu le samedi 14 octobre 2017.

Cérémonie du 11 novembre

Le maire informe que cette année c'est au tour de la commune d'Oberbruck d'organiser la cérémonie du 11 novembre. Celle-ci débutera à 9 heures par une messe et sera suivie par la commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918 vers 10 h devant le monument aux morts suivie du verre de l'amitié au Foyer-Communal.

Fête de Noël des personnes âgées

La fête de Noël des personnes âgées aura lieu le dimanche 10 décembre prochain au foyer communal.

Plus aucune question n'étant soulevée, le maire lève la séance à 22 h 15.